



Les accueils de loisirs (le mercredi et les vacances)

En lien avec le projet éducatif de la Ville dont la finalité est d'œuvrer à former des enfants épanouis, libres et autonomes, chaque accueil élabore son projet pédagogique à partir duquel des activités et animations sont proposées aux enfants. Chaque équipe d'animation est constituée d'un directeur et d'animateurs diplômés. L'encadrement est soumis à la réglementation en vigueur du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Les vacances :

Une réservation préalable **en ligne** des jours de fréquentation est **obligatoire avant chaque période de vacances scolaires**, aux dates publiées dans la rubrique "Actualités" de "Mon espace Ch@renton" (monespace.charenton.fr).

Les enfants sont accueillis à la journée. L'arrivée s'effectue entre 8h et 9h et le soir le départ s'échelonne de 17h30 jusqu'à 18h30.

En fonction du nombre d'inscrits et des travaux d'entretien nécessaires à réaliser dans les écoles, les enfants peuvent être regroupés sur un ou plusieurs accueils de loisirs.

Durant l'été, les enfants entrant au CP à la prochaine rentrée, sont affectés dans les accueils de loisirs élémentaires.



Les tarifs

Pour bénéficier de votre tarif personnalisé pour toutes les prestations, ne pas oublier de faire **calculer votre quotient familial** à compter du 1^{er} septembre, par le service Enfance à l'adresse suivante :

Centre administratif - 16 rue de Sully. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h15.

Fermé le mardi après-midi. Tél. 01.46.76.47.80

Pour tout renseignement complémentaire,
consultez votre "Espace Ch@renton"
(monespace.charenton.fr)

Calendrier scolaire 2024/2025

Rentrée scolaire des élèves

Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : samedi 19 octobre 2024
Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 21 décembre 2024
Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025

Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 15 février 2025
Reprise des cours : lundi 3 mars 2025

Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 12 avril 2025
Reprise des cours : lundi 28 avril 2025

Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025
et le samedi 31 mai 2025.

Vacances d'été

Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

Charenton
Éducation



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VALMY

Livret d'accueil année 2024/2025

Adresse : 1, rue de Valmy
Directeur d'école : Loïc POULOUIN
Tél. : 01.46.76.66.08
Directrice de l'Accueil de Loisirs : Roxane LEGAL
Tél. : 01.46.76.66.11
Gardien : Najib CHEKKOURI
Tél. : 01.46.76.66.09

Coordonnées utiles :

IEN : Karine DARTOIS
Médecine scolaire : Docteur CAZIVASSILIO - 01.43.74.43.39
RASED : 01.43.75.48.95
ERSEH : Sandrine HERREYRE - 01.53.66.16.40
(enseignant référent pour la scolarisation des élèves porteurs de handicap)

Chers Parents,

Parce qu'une rentrée scolaire est source de questionnements, c'est en priorité pour vous, nouveaux parents, que nous avons souhaité réaliser ce livret d'accueil. Il vous apportera l'essentiel des informations dont vous aurez besoin. Cette brochure témoigne également du travail en partenariat entre la Mairie et l'Éducation nationale en faveur des jeunes charentonnaises et charentonnais.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à votre enfant.

Loïc POULOUIN
Directeur de l'école
élémentaire Valmy

Roxane LEGAL
Directrice de l'Accueil de Loisirs
élémentaire Valmy

Sylvain DROUVILLÉ
Adjoint au Maire
chargé de l'Enfance et de l'Éducation

La communauté éducative

Le directeur et les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour échanger sur la scolarité des enfants tout au long de l'année.

Le personnel enseignant

- Le directeur bénéficie d'une décharge partielle ou totale qui lui permet d'exercer sa responsabilité en matière de pilotage pédagogique, de fonctionnement de l'école et de relations avec les parents et les partenaires de l'école (ce ou ces jours vous seront précisés à la rentrée).
- Les enseignants (9 classes)

Le RASED

(Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés)

Il est composé d'une psychologue scolaire, d'une enseignante d'adaptation et d'une enseignante de rééducation.

Les APC

(Activités Pédagogiques Complémentaires)

Les élèves des écoles élémentaires peuvent bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires menées par les enseignants pendant la pause méridienne sur une durée de 30 minutes.

- Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- Aide au travail personnel
- Activité prévue en lien avec le projet d'école

L'équipe d'animation est chargée de l'encadrement périscolaire (accueil du matin, restauration scolaire, accueils du soir et de loisirs, du mercredi et des vacances).

Le personnel de l'école

- La gardienne accueille et renseigne les publics, visiteurs, usagers. Ils surveillent les accès, abords et fréquentations selon des impératifs de sécurité, tranquillité, propreté.
- Les agents de restauration préparent et servent les repas aux enfants avec une attention toute particulière pour chacun.
- Les agents polyvalents assurent l'accueil des élèves aux entrées et sorties et une prise en charge des enfants dans la vie quotidienne de l'école ainsi que des fonctions de ménage.

Les représentants des parents d'élèves

Elus chaque année en octobre, ils représentent l'ensemble des parents d'élèves et assurent le lien entre l'équipe éducative (directeur, enseignants...), les familles et la Ville. Ils participent aux conseils d'écoles

Les partenaires

Des interventions sont proposées par la Ville chaque année selon le niveau de classe en partenariat avec :

- Le service prévention/médiation
- La Direction des sports et des associations sportives (escrime, tennis de table, volley)
- La Direction culturelle (Musiciens intervenants diplômés, Espace Art et Liberté, Médiathèques, Théâtre des 2 Rives).

Recommandations aux parents pour une rentrée réussie



- Pour l'entrée au C.P. : accompagner vous-même votre enfant le premier jour de classe ;
- Marquer ses vêtements à son nom ;
- Fournir à l'école un numéro de téléphone permettant de vous joindre à tout moment et penser à le mettre à jour en cas de changement.

Le fonctionnement de l'école

Horaires et assiduité

L'inscription à l'école élémentaire implique une fréquentation régulière et le respect des horaires. Les élèves ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est donc important de respecter les horaires pour une journée sereine de votre enfant.

Fournitures scolaires

La liste est indiquée en début d'année scolaire et est à renouveler en cas de nécessité.



Médicaments/maladie

Aucun médicament ne peut être administré à l'école. Pour les enfants ayant un problème de santé nécessitant la prise de médicaments sur temps scolaire, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être élaboré avec le médecin scolaire. Un enfant qui a de la fièvre ou qui ne se sent pas bien, a du mal à supporter la collectivité. Prévoir une solution pour venir rapidement le chercher.

En cas d'urgence, l'école appelle le 15 et prévient la famille.

Fiche administrative et médicale et l'assurance scolaire

La fiche administrative et médicale est remise le jour de la rentrée dans le cahier de correspondant de votre enfant, (comportant l'autorisation de droit à l'image). Elle doit être remplie et signée par les parents puis adressé le lendemain au directeur(trice) de l'établissement ; L'assurance est obligatoire pour que votre enfant puisse participer aux sorties.



La coopérative scolaire

Elle finance des activités communes : sorties, abonnements, etc... Ses ressources proviennent des cotisations des parents d'élèves et produits divers.



Organisation de la semaine scolaire et périscolaire

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h/8h30 Accueil du matin*	8h/8h30 Accueil du matin*	Accueil de 8h à 9h	8h/8h30 Accueil du matin*	8h/8h30 Accueil du matin*
8h30/11h30 Enseignement	8h30/11h30 Enseignement	En journée complète : 8h/18h30	8h30/11h30 Enseignement	8h30/11h30 Enseignement
11h30/13h30 Pause méridienne*	11h30/13h30 Pause méridienne*	ou En demi-journée Matin : 8h/13h15 (repas inclus)	11h30/13h30 Pause méridienne*	11h30/13h30 Pause méridienne*
13h30/16h30 Enseignement	13h30/16h30 Enseignement	Après-midi : 13h15/18h30 (goûter fourni) Départ échelonné dès 17h30 jusqu'à 18h30	13h30/16h30 Enseignement	13h30/16h30 Enseignement
16h30 Sortie	16h30 Sortie		16h30 Sortie	16h30 Sortie
16h30/18h30 Accueil du soir* Départ échelonné à partir de 18h	16h30/18h30 Accueil du soir* Départ échelonné à partir de 18h		16h30/18h30 Accueil du soir* Départ échelonné à partir de 18h	16h30/18h30 Accueil du soir* Départ échelonné à partir de 18h

*Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les activités sont ouvertes aux enfants domiciliés ou scolarisés en école maternelle ou élémentaire à Charenton-le-Pont. Ces conditions donnent la possibilité de s'inscrire administrativement aux activités périscolaires à condition d'avoir effectué les réservations en ligne des jours de présence souhaités sur "Mon espace Ch@renton" (monespace.charenton.fr), en se munissant de sa clé enfance pour accéder à son espace personnel.

Accueil du matin

L'accueil des enfants est organisé chaque jour à partir de 8h jusqu'à 8h30 (heure du début des cours) et fermeture des portes. Toutefois, de 8h20 à 8h30, il s'effectue dans les classes.

Restauration

L'offre de restauration présente des produits issus d'agriculture biologique, de provenance locale et labellisés. Le pain et les viennoiseries servis le midi et au goûter sont livrés par deux boulangers de Charenton. Par ailleurs, conçus par des diététiciens, les menus proposés sont répartis sur 4 plats. Outre le renforcement de la qualité de cette offre, les animations (petit déjeuner équilibré, menus à thème, sensibilisation au tri des déchets...) permettent d'éduquer l'enfant au goût et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

La restauration s'effectue sous la forme d'un self-service. Elle comprend le repas et un temps d'activité pour les enfants avant ou après le déjeuner. Elle est encadrée par du personnel d'animation.

Des activités telles que jeux collectifs, jeux de construction, jeux de société, lecture, ateliers dessin, expression corporelle, football... sont proposées aux enfants. Les écoles élémentaires situées à proximité des équipements sportifs peuvent bénéficier des installations. Les enfants de CP et CE1 déjeunent généralement les premiers.

La Ville ne proposant pas de repas adapté, il appartient aux parents de fournir un panier repas selon les modalités définies dans le PAI respectant les règles d'hygiène alimentaire et de sécurité.

Médicaments/maladie

Si l'enfant est sujet à une allergie alimentaire ou son état de santé nécessite un suivi particulier (pathologie chronique, allergies, intolérance alimentaire), il convient de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sur temps péri et extrascolaire (signé par le(la) directeur(trice) de l'accueil de loisirs, les parents et l' élu en charge de l'enfance). Ce PAI est valable pour les accueils du matin, de la pause méridienne, du soir, du mercredi et pour les vacances. Le document est téléchargeable dans la rubrique "édition de documents" de "Mon espace Ch@renton".

Accueil du soir

Après un temps dédié au goûter (fourni par les parents) durant lequel l'enfant peut se détendre, lire ou jouer, il est proposé :

Un accompagnement méthodologique

A 16h30, les enseignants ou intervenants prennent en charge un groupe d'environ 12 enfants de différents niveaux scolaires. Ils font leurs devoirs ou revoient un point d'apprentissage de la journée. Les élèves de CP et CE1 qui n'ont en général qu'un travail limité, sont invités à participer dès 17h30 à des activités ludiques encadrées par les animateurs.

Les ateliers bleus

Ils sont organisés en partenariat avec les associations sportives, culturelles et équipes d'animation de la ville. Ils sont proposés aux enfants le mardi ou le vendredi au choix des familles sur le temps d'accueil du soir. Compte-tenu de l'organisation proposée (choix des activités), cette activité donne lieu à une inscription annuelle préalable. Elle fait l'objet d'une information auprès des familles en début d'année scolaire.



A 18h, les enfants peuvent quitter l'école s'ils y sont autorisés ou rejoindre les équipes d'animation qui leur proposent des ateliers récréatifs dans le cadre de l'accueil périscolaire. Il est possible de venir chercher les enfants à tout moment entre 18h et 18h30.